

LA PRESSE EN REVUE...



MARDI 19 MAI 2015

SOMMAIRE

- 1) Un tardif hommage
- 2) Il reprend les idées des autres...
- 3) La majorité à la Loyale ???...
- 4) Mini mini mini !
- 5) L'écart se creuse
- 6) L'incapacité politique
- 7) Fera-t-il mieux que Montebourg...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Jean Zay et les Orléanais



un crime français - Jean Zay
SAMEDI 16H25

© France 3

Jean Zay entrera au Panthéon le 27 mai 2015 aux côtés des résistants Germaine Tillon, Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Pierre Brossolette. Un hommage national qui intervient plus de 60 ans après celui qui lui fut rendu en 1948 à l'occasion de ses funérailles. A Orléans, sa ville natale, des cérémonies de commémoration avaient lieu jusqu'ici en petit comité au cimetière en présence de ses filles Catherine Martin-Zay et Hélène Mouchard-Zay..

Hommage tardif

Il faut attendre 1994, soit cinquante ans après son assassinat par la Milice française pour que Orléans reconnaisse l'œuvre de ce grand humaniste, ministre – visionnaire, de l'Education nationale et des Beaux-Arts sous le Front populaire. Cette année là, la ville, gérée par le socialiste Jean-Pierre Sueur inaugure l'avenue Jean Zay en présence de François Mitterrand. Des plaques sont apposées sur les façades de sa maison natale rue du Parc, du Palais de justice où il fut avocat, de son école primaire, dans la cour d'honneur de l'IUFM...

La France en quête d'oubli

Avant de devenir à l'âge de 32 ans le plus jeune ministre de la IIIe République, Jean Zay bénéficiait d'une grande notoriété à Orléans grâce à ses mandats de député du Parti radical et de conseiller général du Loiret. Mais le temps de l'après-guerre est aussi celui de la Concorde. Dans un souci de réconciliation nationale, la France souhaite «mettre de côté » les crimes commis par des Français sur des Français. Lors de son procès en 1953 , l'un des assassins de Jean Zay, Charles Develle, est condamné par le jury aux travaux forcés à perpétuité et... libéré au bout de deux ans.

Juif par ses grands-parents paternels, Franc-maçon, Jean Zay bien que protestant, représentait « ces mauvais français » pour le gouvernement de Vichy qui s'était fait le relais d'un anti-sémitisme partagé avec une frange non négligeable de la population française. Une période honteuse que la France a préféré occulter.

Autre facteur d'explication, le déclin du Parti radical, auquel appartenait Jean Zay, dans les décennies qui ont suivi la fin de la guerre. Plus personne au sein du parti n'a été en capacité de porter haut et fort la mémoire du Ministre.

A quelques jours de son entrée au Panthéon, Jean Zay va donc recevoir de la part de "sa" ville

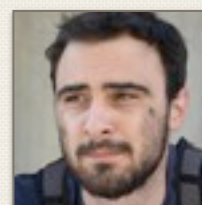
d'Orléans un grand hommage – tant attendu - qui se déroule ce lundi en plusieurs parties.

france3-regions.francetvinfo.fr

II) Congrès PS : Cambadélis reprend l'argument des frondeurs pour moquer la "contradiction" de Sapin



© ALAIN JOCARD / AFP



Etienne Baldit
etienne.baldit@europel.fr

Récemment, Christian Paul s'était **fait un plaisir de souligner** le fait que Jean-Christophe Cambadélis "reprenne" certaines idées des frondeurs en vue du congrès du PS. Le patron des socialistes en donne lui-même un exemple lundi 18 mai. Sauf que cette fois-ci, il ne s'agit pas pour le Premier secrétaire du Parti socialiste de faire des propositions similaires à celles de l'aile gauche du parti, mais de leur emprunter **leur argumentaire pour... se moquer de Michel Sapin.**

Dimanche soir, le ministre des Finances **a de nouveau expliqué** que la grande réforme fiscale promise par François Hollande ne se ferait pas. Enterrée depuis longtemps mais réclamée par **Jean-Marc Ayrault** comme **Martine Aubry**, la réforme prévoyait notamment la fusion CSG / Impôt sur le revenu. Argumentant que cela conduirait à une hausse de la CSG pour certains, Michel Sapin a expliqué que "les réformes fiscales, [...] ça ne se fait pas comme ça, un grand

boum badaboum".

Or, cette idée est présente dans le texte de la motion A pour le congrès du PS. Motion dite "majoritaire", portée par Jean-Christophe Cambadélis et signée par la totalité du gouvernement... et **donc par Michel Sapin**. En clair, le militant socialiste Sapin Michel soutient l'idée de la réforme fiscale, mais le ministre Sapin Michel s'y oppose. Une "contradiction" que moque donc "Camba".

"**Nous demandons la grande réforme fiscale qui commence par l'impôt (le prélèvement, ndlr) à la source**" et ce avant 2017, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse sur sa motion. Alors qu'on lui faisait remarquer que des ministres (à Bercy), signataires de cette motion, n'étaient pas forcément prêts à appliquer la totalité de cette réforme, Jean-Christophe Cambadélis a ensuite répondu :

“ *La contradiction est chez eux, pas chez moi.* ”

Début mai, les frondeurs signataires de la motion B s'étaient peu ou prou fait la même réflexion, après que le JDD a révélé que sur décision de Bercy (et donc de Michel Sapin), la CSG ne connaîtrait ni baisse, ni fusion avec l'impôt sur le revenu. Pouria Amirshahi, entre autres, avait alors ironisé :

“ *On lui dit à Sapin, que c'est dans la Motion qu'il a signée ?* ”

La motion que présente Cambadélis défend la remise sur le métier du "chantier de l'impôt citoyen" dès "le projet de budget pour 2016", avec "un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et une réduction de la CSG sur les premières tranches de revenus". "Cette première étape permettra de poser le socle du rapprochement entre l'impôt sur le revenu et la CSG", promesse de campagne du candidat Hollande. Promesse qui n'est donc plus à l'ordre du jour, notamment pour Michel Sapin.

lelab.europe1.fr/

LAPRESSEENREVUE.EU

MAIS AUSSI :

Les regrets de Pierre Moscovici d'avoir signé la motion de Cambadélis pour le congrès du PS sans l'avoir lue



Pierre Moscovici se rendant compte qu'il a signé une motion du PS sans la lire. © FABRICE COFFRINI / AFP



Sébastien Tronche
sebastien.tronche@europe1.fr

SI J'AVAIS SU... - Devenu commissaire européen, Pierre Moscovici ne sera pas, pour la première fois, un acteur du prochain congrès du Parti socialiste. Un PS qu'il aurait rêvé, fut un temps, de diriger. A l'instar de Vincent Peillon, **également en retrait**, l'ancien ministre de l'Economie a finalement signé la motion du Premier secrétaire de Solférino, Jean-Christophe Cambadélis.

Un apport du commissaire européen que les conservateurs allemands lui ont reproché, selon un Exclusif de L'Express en kiosques ce 22 avril. "Tu joues contre la CDU (le parti de droite d'Angela Merkel, ndlr)", lui ont-ils dit. Réponse de l'ancien directeur de campagne du candidat socialiste François Hollande :

“ *Je fais de la politique.* ”

L'hebdomadaire nous apprend également que Pierre Moscovici confie **qu'il a signé** cette motion A du congrès... **sans l'avoir lue**. Ce qu'il semble regretter :

“ *Je n'aurais peut-être pas dû signer...* ”

Trop tard.

III) Les "loyalistes" du PS visent la majorité absolue



PARIS (Reuters) - La motion défendue par le courant du PS "loyaliste" vise la majorité absolue auprès des militants socialistes face aux "frondeurs", a déclaré lundi son premier signataire, le chef du parti Jean-Christophe Cambadélis.

"50,1%", a répondu ce dernier lors d'une conférence de presse où il était interrogé sur le score à partir duquel il s'estimerait satisfait des résultats du vote.

Quatre motions seront en lice jeudi pour recueillir le vote des adhérents lors d'un scrutin où les équilibres des instances du PS se joueront principalement entre la direction actuelle, les frondeurs emmenés par Christian Paul et la motion "non alignée" de Karine Berger.

Le Premier secrétaire a fait valoir qu'il se contenterait d'une majorité relative face aux frondeurs mais qu'il ambitionnait d'offrir une stabilité à son parti.

"Etre majoritaire absolu c'est mieux parce que je me bats pour une majorité stable", a-t-il précisé.

"Nous sommes en situation de l'emporter, cela dépend de la mobilisation, si l'abstention est importante on peut avoir un certain nombre de déconvenues", a-t-il ajouté.

Manuel Valls, dont la politique économique est dénoncée par l'aile gauche du PS, a également appelé les militants à aller voter pour défendre la ligne de la direction avant le Congrès de Poitiers, début juin.

"Rien n'est jamais joué avec un vote, c'est pour ça qu'il faut que les militants socialistes se mobilisent", a-t-il dit, invité sur la matinale de France Culture.

TRANCHER LE DÉBAT

"Ce congrès doit permettre de trancher ce débat sur le soutien à la politique économique et à la politique tout court que nous menons avec le président de la République", a-t-il estimé, insistant sur l'importance du congrès pour "la suite et la réussite de la dernière partie du quinquennat".

Une nouvelle crise lors du congrès pourrait mettre à mal les ambitions du couple exécutif, qui peine déjà à poser les premiers jalons d'une union de la gauche en vue de l'élection présidentielle de 2017.

La direction du PS espère une participation comprise entre 70.000 et 80.000 personnes sur les 131.000 militants actifs que compterait actuellement le parti.

Les militants ayant la possibilité de payer leur cotisation le jour du scrutin, la participation est difficile à anticiper et cela alimente les craintes de fraude relayées par les frondeurs.

Les premiers signataires des deux motions qui ont recueilli le plus de voix jeudi s'affronteront le 28 mai pour la présidence du PS.

Organisé les 5, 6 et 7 juin à Poitiers après les votes des militants, le congrès des socialistes interviendra cinq jours après celui de l'UMP, où l'organisation dirigée par Nicolas Sarkozy doit entériner ses nouveaux statuts et adopter son nouveau nom "Les Républicains".

(Julien Ponthus avec Chine Labbé édité par Yves Clarisse)



LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Remaniement : Valls annonce des «ajustements» en juin

Il y aura bien un remaniement ministériel au mois de juin. Le Premier ministre Manuel Valls a annoncé ce lundi matin qu'il y aurait quelques changements à la marge de son gouvernement.



Manuel Valls s'est longuement exprimé ce lundi matin sur France Culture. (Twitter/France Culture)

François Hollande l'avait évoqué pour « après les départementales » ; trois mois après ce scrutin, catastrophique pour la gauche, il y aura des « changements ou des ajustements », annonce ce lundi matin le Premier ministre.

Manuel Valls était l'invité de France Culture. Interrogé sur l'irritation du milieu de la recherche, qui n'a plus de ministre depuis que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Geneviève Fioraso a renoncé à son portefeuille, le 5 mars dernier, pour des raisons de santé, le chef du gouvernement a d'abord plaidé qu'il y avait une ministre chargée de ce dossier, la ministre de l'Education Najat Vallaud-Belkacem, et qu'un ou une secrétaire d'Etat serait nommé en juin à la faveur d'un petit remaniement. « La recherche reste une très grande priorité (...) Elle sera soutenue dans quelques semaines par un ou une secrétaire d'Etat. Il y aura des changements ou des ajustements au mois de juin, car Carole Delga (secrétaire d'Etat chargée du Commerce et de l'Artisanat) est candidate aux régionales en Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées » et elle partira pour mener campagne, a-t-il assuré.

Ce sont des secrétaires d'Etat et non des ministres qui seront nommés. « Je souhaite garder l'ossature (actuelle) autour de seize ministres qui nous permet de travailler », a assuré le Premier ministre.

Les nouvelles personnalités qui rejoindront l'équipe gouvernementale sont en tout cas prévenues : pas question de jouer la carte du glamour sur tapis rouge. Interrogé sur les 24 heures qu'il a passées à Cannes pour le Festival, Manuel Valls a précisé qu'il n'avait pas voulu participer à la montée des marches : « Je suis sensible aux symboles, et les marches, c'est pour les artistes, les acteurs, pas pour les responsables politiques. Sauf la ministre de la Culture qui a un rôle différent et un lien particulier avec le monde artistique et les créateurs ». Message transmis à la ministre de la Justice Christiane Taubira, qui, tout sourire, a foulé le tapis rouge mercredi dernier pour la projection du film «La Tête haute» consacré au travail de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Le Parisien

V) Des patrons trop payés? Cela risque de durer



Money! | Thomas Galvez via Flickr CC License by

Des actionnaires mécontents face aux rémunérations excessives de dirigeants d'entreprise, cela s'est vu cette année lors d'assemblées générales en France et dans d'autres pays. Un peu partout, les règles se durcissent pour introduire davantage de transparence et établir un lien clair entre rémunération et performance. C'est un progrès, mais il ne faut pas se faire d'illusions: la tendance reste à un écart croissant entre la moyenne des salariés et les dirigeants.

Des patrons qui se font épingler en assemblée générale des actionnaires pour s'être octroyé des rémunérations trop élevées, c'est une nouveauté en France et ce n'est pas passé inaperçu. En 2014, pour la première fois, les actionnaires étaient invités à se prononcer sur ce point par un vote consultatif (dans ce cas, on peut seulement donner son opinion, on ne peut s'opposer aux décisions prises) et ils avaient approuvé les chiffres publiés à des majorités très larges: seize dirigeants du CAC 40 avaient vu leur rémunération approuvée à plus de 90%, le plus bas taux d'approbation avait été enregistré à Renault par Carlos Ghosn, avec 64,33%.

En revanche, en 2015, on a vu 46,63% des actionnaires voter contre la rémunération de Franck Riboud en tant que PDG de Danone pour la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2014 (il a ensuite abandonné la direction générale), soit 5,574 millions d'euros. Et Carlos Ghosn a vu le taux d'approbation de sa rémunération chuter encore à 58,33%: pour l'année 2014, il a reçu 3,098 millions de salaire fixe et variable plus des actions gratuites valorisées à 4,117 millions, soit un total de 7,2 millions contre 2,6 millions en 2013 (rappelons qu'il est par ailleurs rémunéré en tant que PDG de Nissan).

Droit boursier

Cette réaction des actionnaires ne peut être attribuée à des petits Français râleurs et envieux qui n'auraient rien compris aux beautés du capitalisme moderne. Renault est détenu à hauteur de 44% par des investisseurs institutionnels étrangers; pour Danone, ce pourcentage monte même à 66%. La dénonciation des rémunérations excessives est un phénomène international. Au Royaume-Uni, Martin Sorrell, PDG de l'agence de publicité WPP et spécialiste de ce genre de fantaisies, est épinglé pour une rémunération globale de 42,98 millions de livres (59,5 millions d'euros) en 2014 (soit une hausse de 44% par rapport à 2013), dont 36 millions de livres (près de 50 millions d'euros) versés en actions au titre des résultats obtenus au cours des cinq dernières années; l'assemblée générale du 9 juin prochain risque d'être animée.

Aux États-Unis, Jamie Dimon, PDG de JPMorgan Chase et figure emblématique de Wall Street, risque de se voir reprocher lors de l'assemblée générale du 19 mai une rémunération annuelle de 20 millions de dollars (17,6 millions d'euros): 1,5 million de salaire annuel, 11,1 millions d'actions

de la banque et, ce qui passe mal, un bonus en «cash» de 7,4 millions, le premier en trois ans, depuis l'affaire dite de la «baleine de Londres» (des traders basés à la City qui avaient fait perdre au groupe 6 milliards de dollars). Même la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, s'est saisie de cette actualité pour appeler, le 6 mai, les banquiers à plus de mesure et souhaiter des systèmes de rémunération incitant moins à des «prises de risques excessives».

Ces appels à la modération ont-ils des chances d'être entendus? Oui, en partie. Il faut dire que les organisations patronales essaient d'obtenir un peu de discipline, ce qui est le cas en France avec le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef et les organismes de surveillance des marchés et de défense des épargnants (AMF en France, SEC aux États-Unis) imposent des normes de plus en plus strictes.

À ce sujet, il faut rappeler à tous ceux qui ont une image très négative de la Bourse que les entreprises cotées doivent respecter un certain nombre de règles que les entreprises non cotées n'ont pas à suivre, notamment en matière d'information. Si l'on en sait autant sur les salaires des patrons, c'est uniquement parce que les entreprises cotées doivent les publier et que, dans des pays de plus en plus nombreux, les actionnaires doivent se prononcer sur leur montant. Une entreprise comme Ikea, dont on sait que le fondateur est aujourd'hui multimilliardaire, n'a pas à révéler le salaire de ses dirigeants: pas de cotation en Bourse, pas d'information obligatoire du public sur les résultats de l'entreprise et la façon dont ils ont été obtenus.

C'est un point important, car de lui découlent les règles du jeu concernant le salaire des dirigeants d'entreprise. Si des textes existent pour imposer leur publication et prévoir des règles de calcul précises, ce n'est pas par souci de l'information du citoyen ou par volonté de mieux connaître les inégalités de traitement au sein de l'entreprise et, éventuellement, les corriger. C'est pour éviter que les dirigeants ne gèrent l'entreprise dans leur seul intérêt, en oubliant celui de leurs actionnaires. En fait, ce n'est pas du droit social, c'est du droit boursier.

Vote contraignant

La Commission européenne a entrepris l'an dernier un gros travail de réflexion en vue de modifier ses directives antérieures sur la

gouvernance d'entreprise. Selon le pointage qu'elle a effectué, quinze pays membres de l'Union disposent déjà de règles imposant aux entreprises cotées de communiquer sur leur politique de rémunération et onze prévoient même la publication d'informations sur les rémunérations individuelles des dirigeants.

Se pose ensuite la question de savoir si les actionnaires doivent se prononcer et, si oui, par un vote contraignant ou une simple consultation. Déjà, un certain nombre de pays, note la Commission, ont adopté le principe du vote contraignant, qui oblige l'entreprise à soumettre à l'approbation des actionnaires les règles qu'elle compte suivre et les résultats obtenus; c'est le cas de la Belgique, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Lituanie, du Portugal, de la Slovaquie, de la Suède, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. D'autres se contentent d'une simple consultation, comme la République tchèque et l'Italie. La France a maintenant rejoint ce dernier cercle.

Doit-elle absolument adopter le mécanisme du vote contraignant pour éviter de nouveaux dérapages? La réponse n'est pas évidente. Car l'écart séparant les deux procédures n'est pas aussi grand qu'il n'y paraît. Même si un vote n'est pas contraignant, l'entreprise ne peut faire comme si ses actionnaires n'avaient pas rejeté sa politique salariale. Par exemple, dans le cas de Renault, il est précisé dans les statuts que, «en cas d'avis négatif, le Conseil d'administration se réunira dans les meilleurs délais afin de délibérer sur les suites à donner aux attentes des actionnaires et publiera sur le site internet de la société le résultat de cette délibération».

La Commission a comparé l'évolution des salaires des dirigeants d'entreprises cotées dans les pays où il y avait un vote consultatif et dans ceux où il n'y en avait pas. Les résultats sont éloquentes. Entre 2006 et 2011, les salaires des dirigeants ont augmenté de 97% et 24% respectivement en France et en Autriche, alors que de telles consultations n'existaient pas, au moment où les cours des entreprises cotées de ces pays reculaient de respectivement 34% et 46%. Au cours de cette période, des mouvements comparables ont été observés en Italie et en Espagne (au passage, les experts de la Commission écrivent une énormité en parlant d'une baisse moyenne des cours de 130% en Italie, ce qui voudrait dire que le cours des actions est tombé au-dessous de zéro; même les textes officiels sont mal relus et comportent des coquilles...).

Mais ces pays ont introduit en 2011 l'obligation d'une consultation des actionnaires. Résultat: cette année-là, les rémunérations des dirigeants n'ont augmenté en Italie que de 1% alors que les cours regagnaient 10%; en Espagne, les cours ont encore reculé et les salaires des dirigeants ont baissé deux fois plus vite (10% contre 5%). Ces résultats se comparent honorablement à ceux qui ont été obtenus en Suède et en Belgique, où des votes contraignants ont été institués respectivement en 2010 et 2011.

Performances financières

Cela dit, rien n'empêche d'essayer d'améliorer encore les textes existants et de généraliser les procédures de contrôle. Le 7 mai dernier, un projet de texte a été adopté au Parlement européen en commission législative «pour garantir une transparence adéquate et lier davantage les salaires aux performances réalisées». D'autres dispositions de ce texte vont faire hurler dans les grandes entreprises: il prévoit une obligation de publier des «informations relatives aux rescrits fiscaux, aux impôts payés et aux subventions publiques reçues»! Autant dire que ce projet est encore loin de passer le cap de l'adoption définitive. Des négociations vont commencer avec le Conseil et elles s'annoncent difficiles. Selon ce projet, les actionnaires des entreprises cotées européennes (on en compte environ 10.000 dans l'Union) devraient se prononcer au moins tous les trois ans sur la politique de rémunération des dirigeants, y compris les systèmes de pension complémentaire ou de retraite anticipée.

Par ailleurs, les entreprises devraient expliquer comment les conditions salariales et d'emploi des travailleurs sont prises en compte et comment la politique de rémunération des dirigeants contribue aux intérêts à long terme de l'entreprise. De plus, toutes les «parties prenantes» (en particulier les employés) devraient être autorisées à exprimer leur opinion, par le biais de représentants, sur cette politique.

Ce projet va beaucoup plus loin que les propositions de la SEC (l'organisme de contrôle des marchés financiers) aux États-Unis adoptées le 29 avril dernier: ces propositions visent à plus de transparence et à une meilleure information des actionnaires sur les liens entre la rémunération des dirigeants et les performances financières de l'entreprise. Ce type de texte vise seulement à éviter les situations les plus choquantes, celles où les dirigeants continuent à se verser des rémunérations royales alors que l'entreprise traverse une mauvaise passe.

Mais lier les rémunérations aux seules performances financières de l'entreprise peut conduire à des politiques qui satisfont les seuls actionnaires, sans tenir compte, comme le demande le Parlement européen, des intérêts des autres parties prenantes. Par exemple, dans ce cadre, un PDG peut s'augmenter sans problème s'il a de bons résultats qui permettent de relever le dividende, alors même que la progression des bénéfices s'explique pour l'essentiel par une réduction des effectifs ou une politique salariale particulièrement rigoureuse envers la grande majorité des salariés.

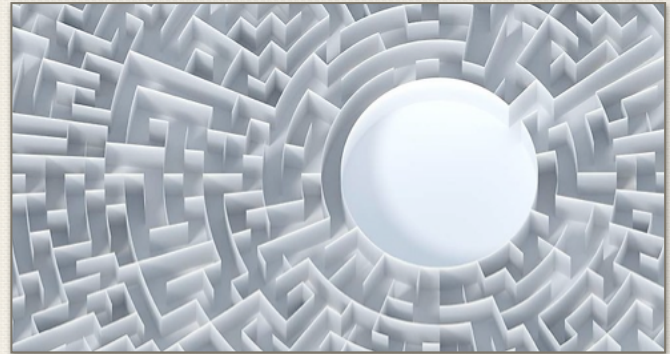
Autrement dit, le problème de la rémunération des dirigeants risque d'être résolu seulement dans le cas des entreprises qui vont mal. Mais, dans le cas des entreprises saines qui gagnent beaucoup d'argent, les textes en vigueur ou en préparation (sauf celui de la commission juridique du Parlement européen) ne prévoient aucun contrôle sérieux, aucune limitation. Et dans les faits, les changements technologiques et la mondialisation, qui permettent des développements rapides assortis de marges bénéficiaires considérables, conduisent inexorablement à la hausse verticale des plus fortes rémunérations. Pourquoi les actionnaires d'Apple empêcheraient-ils Tim Cook (65 millions de dollars en 2014, sans compter les actions reçues) et ses copains de gagner des millions alors que la croissance de l'entreprise leur permet de gagner des milliards? L'écart entre les plus hauts salaires et les salaires médians n'a pas fini de croître. Thomas Piketty a du travail assuré pour plusieurs années encore.

Gérard Horny

Slate

VI) De notre incapacité politique à faire des choix économiques

Jean-Marc Vittori / Editorialiste



De notre incapacité politique à faire des choix économiques - Shutterstock

La baisse du budget de la Culture fut-elle une erreur, comme l'a dit Manuel Valls ? La faute du gouvernement, et de ses prédécesseurs, c'est surtout de ne pas choisir ses dépenses. Comme si l'action publique était parfaite.

Jean-Marc Vittori

Ciel, une erreur dans l'œuvre de Hollande ! Grisé par l'ambiance de Cannes, rêvant peut-être de figurer dans un film des coprésidents déjantés de son festival, les frères Coen, Manuel Valls avoue : ce fut « une erreur, au cours des deux premières années du quinquennat de François Hollande, de baisser le budget de la culture. » Peut-être le Premier ministre a-t-il admis cette faute d'autant plus facilement qu'il n'était pas à Matignon lorsqu'elle fut commise. Peut-être a-t-il été sensibilisé au sujet par son épouse violoniste. Au fond, peu importe. Car le chef du gouvernement a pointé ici le point aveugle de l'action menée par François Hollande depuis son arrivée à l'Élysée : il ne sait pas choisir. A sa décharge, ses

Passons sur le budget de la culture. A 2,7 milliards d'euros, c'est à peine le centième des dépenses de l'État. Et il bute sur deux problèmes d'équité que le Premier ministre s'est bien gardé d'évoquer. Comment faire pour que cet argent ne profite pas d'abord aux riches, qui vont davantage au théâtre et plus encore à l'opéra que les pauvres ?

Comment faire, ensuite, pour que cet argent ne soit pas capté par ceux qui, parmi les professionnels de la culture, savent mieux défendre leurs subventions que plaire au public ou

créer des chefs-d'œuvre ?

Surtout pas de coupes

La question déborde largement la culture. Elle touche le rapport des Français à la dépense publique. « Nous avons choisi de ne pas choisir », disent les experts de France Stratégie dans un rapport publié en avril . Ils le montrent avec un indicateur frappant de sélectivité qui révèle que la France est, parmi seize pays européens, celui qui a le moins différencié l'évolution de ses dépenses publiques. « Là où d'autres pratiquent des coupes sévères dans certains postes de dépenses et, au contraire, en font progresser d'autres, nous pratiquons l'homothétie. »

Quand il y a de l'argent dans les caisses de l'Etat, il va partout. Quand il en manque, on rabote partout, jusqu'au minuscule budget de la culture. Quitte à afficher deux ou trois priorités fluctuant au gré des urgences successives (école, police, emploi, recherche, etc.). Des « priorités » qui en ressortent provisoirement mieux dotées mais jamais rénovées en profondeur. L'indicateur porte sur la période 2004-2012, mais tout laisse à penser que les choses n'ont guère changé depuis. Comme si tout était parfait, dans la répartition des dépenses comme dans l'organisation de l'action. Ou comme si la bureaucratie était tellement puissante dans ce pays qu'elle empêche la mise en œuvre de vrais choix politiques.

Etrangement, nos voisins ne copient pas ce modèle français. L'Institut de l'entreprise a eu la bonne idée de commander à de jeunes chercheurs des études sur les politiques menées dans plusieurs pays européens durement frappés par la crise (, Irlande , Italie). O surprise : les gouvernants de ces pays, eux, ont fait des choix. Ils ont par exemple changé en profondeur leur organisation territoriale. L'Irlande a divisé par quatre le nombre de ses collectivités locales, qui n'étaient déjà pas bien nombreuses, et amputé de 40 % les effectifs d'élus locaux. L'Espagne, elle, a choisi de mieux encadrer les communautés autonomes, de rationaliser la structure et les missions des collectivités locales et de propager le principe « une administration, une compétence ». L'Italie a aussi clarifié la répartition des compétences entre Etat et régions, et supprimé l'échelon administratif des provinces. Pendant ce temps, la France se contentait de changer le nom de ses assemblées départementales (sans les supprimer) et de réduire de moitié le nombre de ses régions (déclenchant aussitôt des centaines de batailles menées par les maires pour garder leurs

administrations chéries, et ainsi vider la réforme de sa substance).

Pour une poignée de milliards

Au cours des dernières décennies, pratiquement tous les pays avancés ont mené à un moment ou à un autre leur « spending review » (revue des dépenses) pour que les politiques puissent ensuite trancher. L'Italie avait confié la sienne à l'un de ses économistes les plus réputés, Carlo Cottarelli, passé par le FMI. Pendant ce temps, la France inventait des sigles technocratiques : RCB (rationalisation des choix budgétaires, lancée en... 1968), LOLF (loi organique relative aux lois de finances), RGPP (révision générale des politiques publiques), MAP (modernisation de l'action publique). Des milliers de fonctionnaires ont travaillé dur sur ces chantiers, qui devaient déboucher sur des choix décisifs et qui n'ont abouti qu'à des coups de rabot de plus en plus douloureux au fur et à mesure qu'on se rapproche de l'os. Tout ça pour quelques milliards d'euros économisés, là où les Espagnols comptent en dizaines de milliards.

Cette incapacité à choisir, et donc à faire de la politique, va devenir de plus en plus handicapante. Parce que l'argent public se raréfie, parce que son utilisation peu efficace plombe le pays. Mais aussi parce que la révolution numérique touche aussi l'action publique et la touchera infiniment plus demain. Ceux qui en doutent devraient lire l'excellente étude d'Elisabeth Grosdhomme-Lulin que vient de publier (encore) l'Institut de l'entreprise, « Gouverner à l'ère du Big Data ». Elle décrit une action publique « plus personnalisée, plus prédictive, plus préventive et plus participative ». Pour tenir ces promesses, il faudra encore et toujours choisir. Choisir pour se donner les moyens techniques de mener cette révolution. Choisir ce que l'Etat doit mieux faire, faire faire ou ne plus faire. Choisir clairement, car le numérique ne marche pas avec le non-dit ou l'implicite. Petite annonce : pays cherche classe politique voulant vraiment faire de la politique.

Jean-Marc Vittori

LesEchos.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Macron enterre la politique industrielle de Montebourg



Thierry Fabre
Journaliste

Refaire de la France un grand pays productif: le ministre de l'Economie a détaillé ses «9 solutions industrielles» pour y parvenir. Son bouillant prédécesseur avait, lui, décrété «34 plans de reconquête».



Emmanuel Macron, ministre de l'Economie. (FREDERICK FLORIN / AFP)

Un nouveau show pour doper l'industrie française. Emmanuel Macron a lancé sa version de «la nouvelle France industrielle», en visitant l'usine de Daher, un équipementier aéronautique très high tech, à Nantes.

«Nous voulons réussir ce pari de l'industrie du futur, ce tournant que vous êtes en train de prendre», a lancé le ministre de l'Economie, avant de détailler ses 9 «solutions industrielles» à l'Ecole des Mines. Il veut ainsi promouvoir la «ville durable», les «transports de demain», la «médecine du futur» ou les «objets intelligents».

L'opération est coprésidée par les industriels Bernard Charles, à la tête de Dassault Systèmes, et Frédéric Sanchez (Fives), qui disposera d'une enveloppe de 3,4 milliards d'euros.

En fait, à Nantes, Macron a officiellement enterré le plan de son prédécesseur, Arnaud Montebourg. En septembre 2013, les «34 plans de reconquête» industrielle de Montebourg avaient été lancés, en

grande pompe, à l'Elysée par François Hollande, qui voulait faire naître «les inventions de demain, les usines de demain, les produits de demain».

Salutaire simplification

A l'époque, l'économiste de Harvard Philippe Aghion, qui a conseillé Hollande pendant la campagne présidentielle, nous confiait son grand scepticisme: «Beaucoup d'experts étrangers considèrent que cette opération bureaucratique n'a pas beaucoup de sens». Il a été entendu. De 34, le nombre de plans de reconquête est passé à 9, pour les rendre «plus lisibles, plus en phase avec les attentes des consommateurs».

L'opération de simplification de Macron est salutaire, les chantiers lancés par Montebourg étant souvent proches voire redondants (par exemple, l'hôpital numérique et les nouveaux équipements de santé). Sera-t-elle suffisante?

Rien n'est moins sûr. Notre soutien public à

l'industrie et à l'innovation reste marqué par le syndrome du millefeuille administratif: 71 pôles de compétitivité, 34 instituts Carnot, 200 centres régionaux d'innovation et de transfert technologique...

Maudit méli-mélo Montebourg

Cet enchevêtrement de dispositifs a été stigmatisé par l'OCDE, l'an dernier, dans un rapport sur «les politiques d'innovation»: «Les instruments nouveaux ont été créés sans une réflexion systématique quant aux instruments existants à supprimer ou à adapter, déplore l'organisation internationale. La cohérence stratégique est assez faible. Cela aboutit à une perte d'efficacité d'ensemble du système d'intervention public.»

S'il a essayé de faire le ménage dans le dispositif de son prédécesseur, Emmanuel Macron n'a pas lancé de remise à plat de la politique industrielle française. Or «il y a aujourd'hui pléthore d'objectifs, de visions et d'instruments», souligne l'économiste Elie Cohen, fin connaisseur du sujet.

Thierry Fabre pour ChallengeSoir



A Suivre...
La Presse en Revue